FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | • Montreuil, le 16 novembre 2026

BRANCHE

Pétrole (1388)

© communication FNIC. 2026

SALARIÉS DE LA BRANCHE PÉTROLE, LES MOYENS EXISTENT POUR DES AUGMENTATIONS DE HAUT NIVEAU

Les très fortes mobilisations qui ont lieu en France depuis le mois de septembre démontrent que l'attente est forte concernant l'augmentation du pouvoir d'achat de toutes et tous.

Alors que les riches continuent de se gaver honteusement, la pauvreté progresse dans notre pays et les salaires stagnent.

Partout, le patronat se sert de la crise engendrée par la guerre au Moyen-Orient pour enfoncer un peu plus le monde du travail dans l'austérité.

Les salariés du pétrole n'échappent pas à ces mesures qui entraînent un fort recul de leur pouvoir d'achat. Compte tenu des faibles augmentations accordées ces dernières années, le retard d'évolution de la grille salariale de branche par rapport à l'inflation approche les 9 %.

Par contre, les entreprises pétrolières se portent à merveille. TotalEnergies par exemple va encore engranger des milliards d'euros de bénéfices en 2026 que la direction du Groupe s'empressera de dilapider en bourse via des dividendes colossaux et des rachats d'actions.

Il est grand temps que les salariés du pétrole récupèrent les fruits de leur travail.



C'est pourquoi la FNIC-CGT revendiquera à la réunion de négociation du 25 novembre :

- ➔ Une échelle générale des salaires de 1 à 5 : Aucun salaire ne doit être plus de 5 fois supérieur au salaire minimum. Le salaire du bas de grille (coefficient 130) sera revendiqué à 2 400 € bruts mensuels.

À chaque niveau de qualification initiale correspond un coefficient, du CAP au BAC+8, et ceci pour tous types de métiers. La grille doit ensuite permettre une reconnaissance automatique de l'expérience.

- ➔ Une ouverture de négociation pour améliorer l'accord pénibilité de branche.
- ➔ Le déplafonnement de la Prime d'Ancienneté et/ou son calcul sur le salaire de base.
- ➔ L'indexation de la prime de quart sur le coefficient 340.
- ➔ La revalorisation des primes de panier au coefficient 215.
- ➔ La RMAG à 28800 euros.
- ➔ Le passage de l'IDR à 6 mois (3 mois aujourd'hui).
- ➔ La portabilité des droits à anticipation.
- ➔ Le temps de relève porté à 6 jours.
- ➔ La remise en place du plafonnement des heures supplémentaires à 130 heures, comme il était indiqué à l'article 413, avant la mise en œuvre des ordonnances Macron.

Mais sans mobilisation la délégation CGT ne fera sans doute pas basculer le patronat. Le rapport de force est nécessaire pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

UN NOUVEL APPEL À LA GRÈVE NATIONALE
est lancé par la CGT pour le 17 novembre, une semaine avant les négociations à l'UFIP.

La fédération appelle donc l'ensemble des salariés du pétrole à se saisir de cette date pour porter leurs revendications et mettre la pression sur les patrons afin que de véritables augmentations de salaires et de conditions de vie soient enfin obtenues.

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 81 21 33 00
www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr / Nos réf. : ES/AR/2026-0909